

LUCYA by AXA

Offre de bienvenue

Valable du 01/07/2026 au 30/09/2026 inclus⁽¹⁾

En exclusivité chez Lucya



Lucya by AXA*

**200€ offerts**Sous conditions⁽²⁾

Modalités de l'offre

Prime d'un montant de 200 € sous conditions⁽²⁾

Offre valable pour toute 1ère demande d'adhésion au contrat Lucya by AXA* effectuée entre le 01/07/2026 et le 30/09/2026 inclus⁽¹⁾ avec un versement initial d'au moins 10 000 € et comportant un minimum d'investissement en supports en unités de compte de 50 %, quel que soit le mode de gestion sélectionné (Gestion Libre et/ou Gestion Déléguée). Ces conditions doivent être inchangées au moment du versement de la prime. Cumulable avec l'offre de parrainage en cours.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

L'accès à cette offre est subordonné au niveau de risque que vous êtes en mesure de supporter. En conséquence, elle ne doit pas constituer un élément déterminant de votre choix d'investissement et ne pas vous inciter à sortir de votre profil de risque.

Offre limitée aux 500 premiers contrats éligibles et dans la limite d'une prime par personne.

Modalités de règlement de la prime

La prime sera versée sur le RIB communiqué lors de la demande d'adhésion. Le versement interviendra par virement dans les 60 jours après le délai de renonciation, sous réserve que l'adhérent n'ait pas exercé son droit de rétractation, ni initié un rachat.

(1) Date limite de réception du dossier chez l'assureur.

(2) Offre réservée aux 500 premiers nouveaux contrats Lucya by AXA. Offre valable pour toute demande d'adhésion réalisée en ligne et signée électroniquement entre le 01/07/2026 et le 30/09/2026 inclus depuis le site de Lucya. Offre non cumulable avec toute autre offre de bienvenue Lucya et limitée à une seule par personne majeure. Sont exclus du dispositif de prime les souscripteurs ayant alternativement souscrit et racheté un contrat d'assurance vie distribué par Lucya lors des 24 derniers mois.

*Lucya by AXA est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'Association AXIVA auprès d'AXA France Vie et commercialisé par Lucya.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S.Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959. N°ORIAS Siren 353 13 457 005 245. 764 TVA (orias.fr) AXA intracommunautaire Assurances n° Vie FR 48 Mutuelle. 353 457 Société 245. Sièges d'assurance sociaux : mutuelle 313 sur la Terrasses vie et de de l'Arche – capitalisation 92727 à Nanterre cotisations Cedex. fixes. Entreprises régies par le Code des assurances.

Association AXIVA. Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Enregistrée au Répertoire national des associations sous le numéro W751077230. Publiée au JO du 18 juin 1986. SIREN : 803 584 663. Siège social : 6 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre.

Lucya est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 et dont le siège social est situé au 13, rue d'Uzès - 75002 Paris